

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent soixante-douze à cent soixante-quatorze inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:

Le JEUDI, 17 novembre 1949.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Odette-Thérèse Gabard Coupal, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maurice-Joseph-René Coupal, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le JEUDI, 17 novembre 1949.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-treizième rapport comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Edmond Ramsay Crane, de la cité de Montréal, province de Québec, courtier en machines, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Katherine Frances Sokol Crane, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le SAMEDI, 19 novembre 1949.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ella Maxine Shover Logan, de la cité de Kingston, province d'Ontario, fille de table, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roy Hiram Logan, de la ville de Waterloo, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.